

Règlement du tournoi – Autorisation : 16.BRET.35/TI.I/008

Art 1 : Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD

Art 2 : Le juge-arbitre est Jean-Marc Chancerel. Ses décisions sont sans appel

Art 3 : Tout joueur ou joueuse devra être en règle, autorisé en compétition sénior et être licencié le jour de son inscription et acquitté des droits d'inscription de 9€ par joueur. Le tournoi est ouvert au niveau Inter régional.

Art 4 : Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après un second appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge arbitre

Art 5 : Le tournoi se jouera en volants plumes pour les tableaux D (Les volants officiels sont les AEROCLUB TR en vente dans la salle). Il se jouera en volants plastiques pour les tableaux P (les volants officiels sont les MAVIS 300). Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales où 4 volants plumes seront fournis par l'organisation, et 1 volant plastique.

Art 6 : Le tournoi est ouvert aux joueurs classés en DH, DD, ou DM série D7-D8-D9 ou P10-P11-P12 (1 seul tableau possible). Suite au nouveau règlement concernant les classements, les joueurs s'inscrivent dans un tableau (DD, DH ou DM) et seront inscrits, par les organisateurs, dans la série (D7/D8/D9 ou P10/P11/P12 correspondant à leur classement au jeudi 13 avril 2017

Art 7 : Le tournoi est géré par l'utilisation du logiciel Badplus, après détermination des têtes de séries de poules en fonction du classement permanent par points (CPPP consultable sur poona.ffba.org) à la date du tirage au sort, sous le contrôle du juge-arbitre.

Art 8 : Une convocation horaire sera mise en ligne à l'adresse suivante : <http://www.badalaille.fr> après validation du tirage et de l'échéancier par le Juge Arbitre.

Art 9 : Aucune inscription ne pourra être prise après le 24/04/2017 et aucun désistement ne sera remboursé après le 25/04/2017 (date du tirage au sort). Les forfaits devront néanmoins être justifiés selon la réglementation en vigueur, auprès de la Ligue de Bretagne de Badminton. En cas de forfait après la date du tirage au sort, les droits d'engagements ne sont pas remboursés

Art 10 : La Priorité des inscriptions sera donnée aux joueurs et joueuses ayant réglé leur participation cachet de la poste faisant fois inscrits dans leur série de classement puis par chronologie d'arrivée des inscriptions. Ensuite les joueurs et joueuses les mieux classés dans les séries inférieures pourront compléter les tableaux.

Le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les tableaux et de clore les inscriptions avant la date, dès que les tableaux seront complets.

Art 11 : Tous les tableaux seront organisés sous forme de poules de 3 ou 4 joueurs(ses), avec deux sortants par poules sous réserve du nombre d'inscrits. La suite de la compétition se fera par élimination directe.

Art 12 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Art 13 : Les terrains ne sont accessibles qu'aux joueurs appelés et à l'organisation

Art 14 : tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket ...) sera compté « faute » pendant le jeu et pourra être remis une fois au service

Art 15 : Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l'engagement du suivant). Le temps d'échauffement à partir de l'appel des joueurs est de 3 minutes.

Art 16 : Seul un représentant peut poser réclamation à la table de marque.

Art 17 : Tout joueur s'absentant de la salle doit le signaler au juge arbitre sous peine de disqualification.

Art 18 : Le tournoi se déroule en auto-arbitrage.

Art 19 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains pour les joueurs et coachs.

Art 20 : Il est interdit de fumer dans la salle où se déroule la compétition ainsi que dans les annexes.

Art 21 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents

Art 22 : Le présent règlement sera affiché le jour de la compétition.

Art 23 : Le comité d'organisation pourra, pendant la durée de la compétition, prendre des photos, vidéos, celles-ci pourront être diffusées sur le site Internet ou publication du club. Toute personne ne souhaitant pas voir son image utilisée devra le signaler auprès des organisateurs.

Art 24 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les points du présent règlement.

Le comité d'organisation